

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2022



Sommaire

1.	Le contexte	3
	Le territoire	3
	La commission locale de l'Eau	4
	La cellule animation	4
2.	L'activité des instances du SAGE	5
	La CLE	5
	Les réunions suivies par la cellule d'animation	5
3.	État d'avancement du SAGE.....	6
	Élaboration de l'état initial	6
4.	Bilan financier du SAGE	6
	Nombre de jours consacrés à la mission d'animation	6
	Récapitulatif des dépenses	6
5.	Perspectives 2023.....	7
	La CLE	7
	les objectifs de l'année 2023	7

1. Le contexte

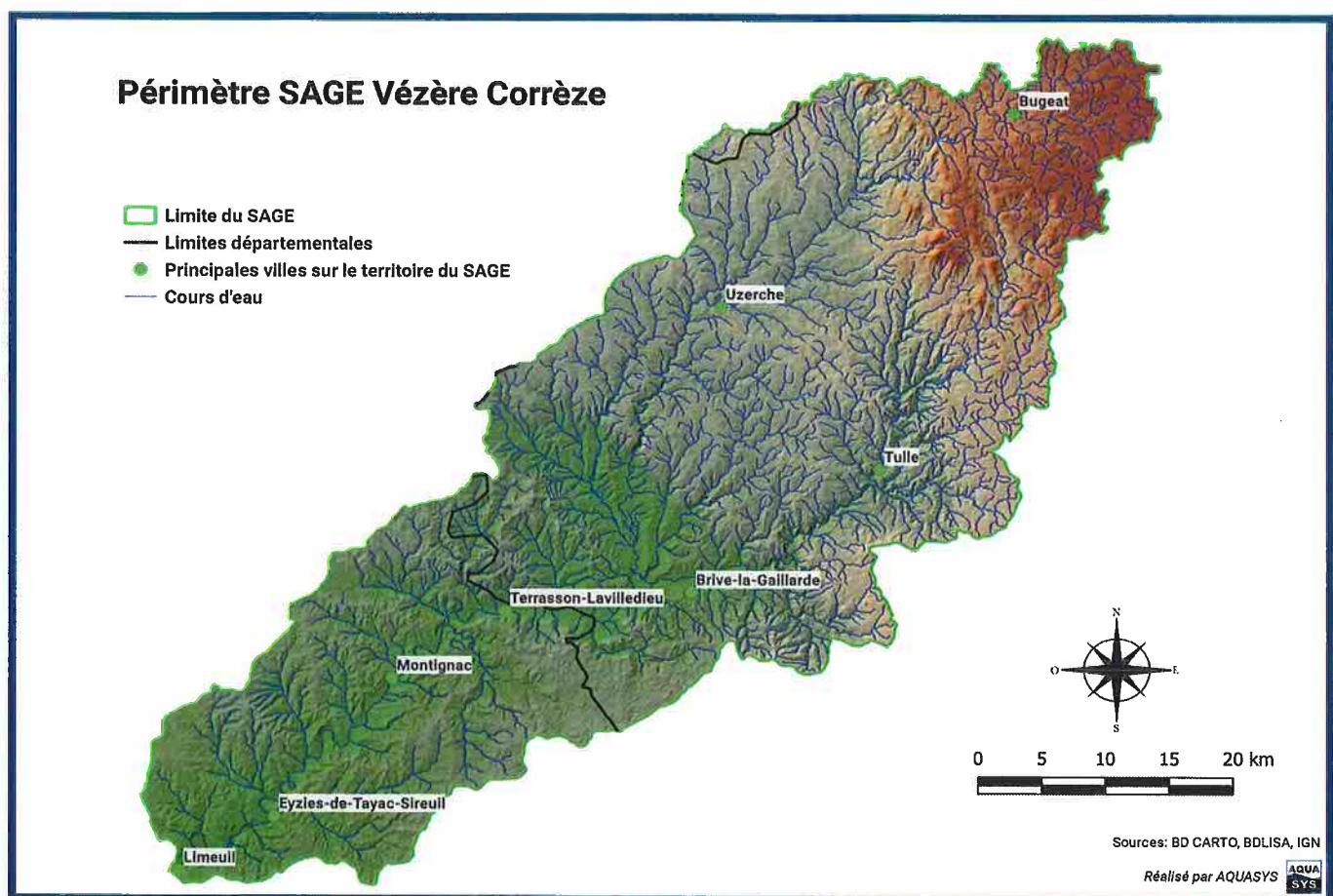
Le territoire

Le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux des bassins versants "Vézère-Corrèze", fixé par arrêté préfectoral en date du 23 juillet 2015, couvre **3 730 km²**. Il s'étend du plateau de Millevaches en Corrèze jusqu'à la confluence avec la rivière Dordogne à Limeuil.

les chiffres clés du territoire

- **234** communes, **16** intercommunalités, sur les **3** départements de la Corrèze, la Dordogne et la Haute-Vienne. Il s'agit d'un bassin à dominante rurale avec **210 000** habitants soit en moyenne **56 habitants /km²** (106 en France)
- **106** masses d'eau superficielles et **9** masses d'eau souterraines
- **1349 km** de cours d'eau

L'ensemble du bassin versant constitue l'unité hydrographique de référence (UHR) VEZERE.



La commission locale de l'Eau

La CLE est créée pour élaborer, suivre, mettre en œuvre et réviser le SAGE. C'est une assemblée qui a pour objectif une gestion cohérente de la ressource en eau

La composition de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE a été fixée par arrêté préfectoral en date du 16 novembre 2016 et modifiée depuis par plusieurs arrêtés successifs.

M. Brut Jean Marc (1^{er} Vice-président) assure par intérim les fonctions de président depuis le 27 juin 2019, dernière séance de la CLE.

La Commission Locale de l'Eau du SAGE Vézère-Corrèze est composée de 42 membres.

- 21 membres pour le collège des élus,
- 15 membres pour le collège des usagers,
- 6 membres pour le collège de l'État.

La CLE du Sage Vézère-Corrèze a été constituée par arrêtée du 16/11/16 pour une durée de 6 ans. Elle a ensuite été modifiée à plusieurs reprises suite aux différentes élections locales. Sa dernière modification a été fixée par arrêté du 8/02/22.

Le Bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE est composé de 13 membres :

- 7 membres pour le collège des élus,
- 4 membres pour le collège des usagers,
- 2 membres pour le collège de l'État.

La cellule animation

Sous la direction et les décisions de la CLE et/ou du Bureau de la CLE, la cellule doit organiser et gérer l'animation de la CLE et de son Bureau.

Le Conseil Départemental de la Corrèze est la structure porteuse du SAGE, et assure à ce titre le secrétariat et l'animation du SAGE. Cette mission est confiée au service transition écologique, rattachée à la Direction de la transition énergétique et écologique.

Ce service est ainsi chargé notamment d'animer, coordonner et organiser la concertation avec les différents acteurs du territoire, afin d'établir un état des lieux du SAGE partagé. Il a également pour mission de développer la communication autour du SAGE.

En 2022, quatre agents du service transition écologique ont été associés à cette mission. Ils sont appuyés par d'autres directions du Département telles que la Direction de la Modernisation et des Moyens, la Direction des Affaires Générales et des Assemblées ainsi que la Direction de la communication et le service Juridique.

L'équipe d'animation est accompagnée par la société AQUASYS dans le cadre d'un marché pour l'élaboration et la gestion d'une base de données propre au territoire du SAGE.

2. L'activité des instances du SAGE

La CLE

La Commission Locale de l'Eau n'a pas pu se réunir en 2022. L'article R212-31 du code de l'environnement précise que la durée du mandat des membres de la commission locale de l'eau, autres que les représentants de l'État, est de six années. Ainsi depuis le 15 novembre 2022 les membres n'ont plus de mandat et la CLE n'est plus valide.

Les réunions suivies par la cellule d'animation

Dans le cadre du SAGE, la réalisation de l'état initial du territoire nécessite une concertation avec les acteurs du territoire. Dans cet objectif, la cellule d'animation travaille avec les acteurs du bassin, suit les actions qu'ils portent sur le territoire et participe aux réunions organisées par les différents partenaires. Le tableau ci-après détaille le calendrier des réunions intéressantes le SAGE effectuées en 2022.

Date de la réunion	Réunions avec les acteurs du bassin
13/01/2022	COPIL étude schéma directeur Assainissement Bugeat
8/02/2022	Réunion suivi concession usine hydroélectrique Bar - DREAL
10/02/2022	Réunion pour point d'échange OUGC chambre agriculture 24
11/02/2022	COPIL restauration ZH - CCV2m
25/02/2022	COPIL étude schéma directeur Assainissement Brive
21/03/2022	Réunion SIAEP Puy des Fourches Vézère - secteur Montane
22/03/2022	Réunion suivi concession usine hydroélectrique Bar - DREAL
25/03/2022	Réunion révision profil de baignade plan d'eau du Coiroux
31/03/2022	COPIL captage "Eau grande " SIAEP du Maumont
4/04/2022	Réunion pour point d'échange avec EDF
5/04/2022	Réunion de présentation étude diagnostique Vézère - EPIDOR
01/06/2022	Réunion SIAEP Puy des Fourches - Convention expérimentale EDF
14/06/2022	Réunion SIAEP 2 vallées – AEP Laguenne
13/09/2022	Réunion SIAEP 2 vallées - AEP UDI St Bonnet Avalouze
22/09/2022	Réunion Tulle Agglo - étude schéma directeur assainissement pluvial
30/09/2022	Réunion PPG coordonné SIAV - Tulle Agglo
03/10/2022	Réunion SIAEP Puy des Fourches - restructuration AEP
19/10/2022	COTECH SMAEP Maumont captage Eau grande
20/10/2022	COPIL PPG - SMBVVD Aubas (24)
15/11/2022	Réunion système assainissement Mulate - Tulle Agglo
22/11/2022	Atelier territorial bassin Vézère étude "cartographie nationale des milieux humides"
01/12/2022	Réunion PAOT 24 – DDT24
01/12/2022	Réunion - SIAEP Puy des Fourches- Vézère - restructuration AEP
08/12/2022	COPIL - SMAEP Maumont étude AAC Eau grande
09/12/2022	Réunion - Agglo Brive - Étude étiage bassin Vézère

3. État d'avancement du SAGE

Élaboration de l'état initial

Le travail d'élaboration du SAGE a avancé mais est en attente d'être présenté à la CLE pour être validé.

Le dernier arrêté de composition de la CLE a été établi en février 2022. Malheureusement, dépourvue de Président, aucune date de réunion n'a pu être fixée et la CLE n'a pas pu se réunir sur l'année 2022. L'équipe d'animation, en l'attente de la programmation d'une réunion de la CLE, à préparer les éléments de présentation de l'état initial aux acteurs du territoire. Pour autant, l'équipe d'animation a engagé le travail d'analyse et de rédaction des éléments du diagnostic du territoire.

Le travail de maintenance de la plateforme collaborative s'est poursuivi en 2022, en particulier la mise à jour des accès aux membres de la CLE en fonction des modifications de l'arrêté de composition.

Le lien avec l'ensemble des acteurs reste également permanent via la boîte mail spécifique sagevezerecorreze@correze.fr et une page dédiée au SAGE Vézère sur le site web du Conseil départemental.

4. Bilan financier du SAGE

Nombre de jours consacrés à la mission d'animation

	SERVIERES Fabrice	VEYSSIERE Karine	BOUTOT Franck	MURAT Karine	Di Meo Alain Nicolas	RICHARD Majorie	Référent communication	SIGiste	Référents informatique
Analyse-synthèse des données	5	29	2	/	/		/	/	/
Rédaction	3	20	1	/	/	/	/	/	/
Rencontres acteurs du	1	1	1	/	/	/	/	/	/
Réunions en lien avec SAGE	3	2	1	/	/	/	/	/	/
Groupes de travail				/	/	/	/	/	/
Assistance supports	/	/	/	4	0	1		1	2
Nombre de jours	12	52	5	4	0	1		1	2

Récapitulatif des dépenses

- Cf. Tableau bilan financier en Annexe

5. Perspectives 2023

La CLE

L'année 2023 sera marquée par l'installation de la nouvelle CLE.

La CLE n'étant plus valide, il est nécessaire de renouveler sa composition. Dans ce cadre, après consultation des collectivités territoriales pour la désignation de leurs représentants, un nouvel arrêté de composition de CLE sera pris par le préfet de la Corrèze.

Une nouvelle réunion de CLE sera ensuite programmée par le préfet de la Corrèze, qui aura notamment pour objet l'élection d'un(e) président(e), des vice-président(e)s et des membres du bureau. Cette réunion devrait avoir lieu au 1^{er} trimestre 2023.

Les objectifs de l'année 2023

L'équipe d'animation va poursuivre en 2023 l'élaboration de l'état initial du territoire qui se traduira par :

- L'organisation d'une réunion élective de la Commission Locale de l'Eau,
- La présentation du rapport d'état initial du bassin
- La mise en œuvre d'une étude pour la définition du soutien des débits sur l'axe Vézère
- L'organisation de réunions avec les groupes de travail,
- La poursuite de rencontres régulières avec les acteurs du bassin et la participation aux réunions en lien avec les thématiques du SAGE,
- L'élaboration du diagnostic
- La communication autour de la démarche du SAGE

ANNEXES

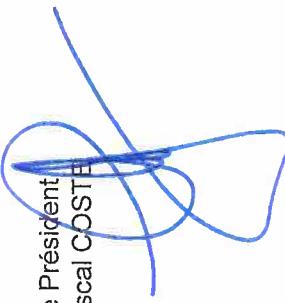
Détail frais kilométriques 2022

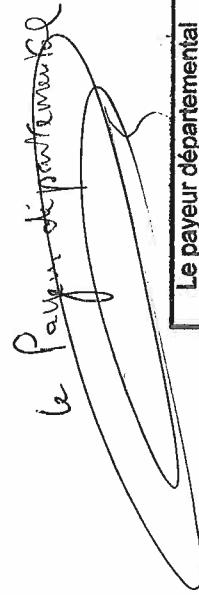
Cout kilométrique en € (H.T.) d'un véhicule de service type ZOE

0,27 €

Déplacement	Kilomètres AR	Nb Trajet	Cout
Tulle - Aubas	146	1	39,33 €
Tulle - Naves	12,8	1	3,45 €
Tulle - Brive	56	1	15,09 €
Tulle - Saint Hilaire Peyroux	33	2	17,78 €
Tulle - Ussel	123,8	1	33,35 €
Tulle - Périgueux	217	1	58,46 €
TOTAL			167,46 €

Certifié exact et sincère,
Le


Le Président
Pascal COSTE


Le Payer départemental

JACQUES AMAT

PAIEMENT DEPARTEMENTALE
DE LA CORREZE
Hôtel du département
9 bis rue René et Emile Fages
19000 TULLE
Tél. 05 55 26 11 00

